



ÉCOLE DE DANSE À NICE

Règlement intérieur

Mis à jour le 23 juillet 2026

Toute inscription confirme l'engagement et l'acceptation du présent règlement, qui doit être accepté par chaque élève de l'école.

01 Inscription

Toute inscription confirme l'engagement et l'acceptation du règlement intérieur de l'école. Les pièces suivantes sont à fournir au moment de l'inscription : un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse, une photo d'identité récente, la fiche de renseignements remplie, et le présent règlement daté et signé.

02 Règlement des cours

Droit annuel d'inscription : 30 € (1 par famille).

La cotisation se règle au trimestre ou à l'année ; le règlement au mois est proposé uniquement pour le cours Éveil. Les tarifs sont calculés en tenant compte des vacances scolaires et restent fixes.

Pour un règlement au trimestre, les 3 chèques sont remis dès l'inscription et encaissés au cours de l'année. Un règlement par virement bancaire, à une date décidée ensemble, est également possible.

Forfait familial : remise de 15 % pour 2 élèves et de 20 % pour 3 élèves d'une même famille.

03 Remboursements

Aucun remboursement n'est accordé : tout mois ou trimestre commencé est dû dans son intégralité. Les absences ne donnent lieu à aucun remboursement, sauf annulation du cours par Danse Passion.

En cas d'arrêt ou d'abandon pour cause de déménagement, de raisons professionnelles ou médicales (justificatif ou certificat médical à fournir), un remboursement de 50 % au prorata des cours restants — hors trimestre commencé — sera effectué à la date de fourniture des justificatifs.

04 Vacances scolaires

Les cours de danse sont dispensés de septembre à fin juin. Les cours enfants et ados sont suspendus durant les vacances scolaires ; des stages peuvent y être organisés. Les cours adultes sont maintenus. L'école est fermée pendant les fêtes de fin d'année (Noël, jour de l'an).

05 Consignes pour les cours

Les parents accompagnateurs et les élèves non concernés ne sont pas autorisés à descendre dans la salle de danse, afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance.

Le cours n'est pas un lieu de récréation, mais une discipline artistique qui demande respect du professeur, sérieux et ponctualité. Le niveau de l'élève est déterminé par le professeur.

06 Tenue règlementaire

Les élèves doivent porter la tenue imposée par le professeur, correcte et en relation avec chaque discipline (couleur différente selon les cours), ainsi qu'une coiffure adaptée (chignon pour le classique, cheveux attachés pour les autres disciplines).

Les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux doivent être respectées. Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'école.

En cas de perte ou de vol, l'école ne peut être tenue responsable. Les élèves veillent à ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires et à éteindre leur téléphone.

07 Spectacle de fin d'année

La participation au spectacle n'est pas obligatoire, mais l'école doit être informée de la participation (ou non) de l'élève avant les vacances de Noël.

L'école se charge de la confection ou de l'achat des costumes, dont le prix est recalculé chaque année en fonction des besoins ; le costume reste la propriété de l'élève. En cas de désistement après commande, aucun remboursement n'est effectué. Les places de spectacle sont payantes pour la famille de chaque élève ; la date est communiquée ultérieurement.

Afin que le spectacle soit à la hauteur des espérances de tous — élèves, parents et professeurs —, une assiduité régulière au cours est demandée tout au long de l'année. Le professeur se réserve le droit de retirer un élève du spectacle en cas d'absences trop fréquentes.

08 Droit à l'image

L'école de danse se réserve le droit d'utiliser gratuitement et sans contrepartie, présente ou future, l'image des élèves inscrits, pour la réalisation d'un DVD, d'une clé USB ou de photographies de spectacle, à des fins de communication et de publicité, sur tout support, concernant l'image de l'école de danse.

Acceptation du règlement

Je soussigné(e), élève ou représentant légal de l'élève, déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école Danse Passion et en accepter l'ensemble des dispositions.

DROIT À L'IMAGE (ARTICLE 08)

☐ J'autorise l'utilisation de l'image de l'élève

☐ Je refuse l'utilisation de l'image de l'élève

FAIT À NICE, LE

NOM ET PRÉNOM DE L'ÉLÈVE

SIGNATURE DE L'ÉLÈVE OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »